

GIC DES DEUX CAPS

PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 06 MARS 2026

Tenues en la salle des fêtes de Leulinghen-Bernes aimablement prêtée par la mairie à cet effet.

Sont présents environ 80 membres, ainsi que M. Nathan, technicien de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais (FDC62).

M. Olivier DARRAS, président, ouvre la séance à 19h30 par un hommage à deux amis disparus :
M. Jean-Pierre VERNET, administrateur de la FDC62 pour notre secteur, et M. Jean-Paul CARON.

Il précise ensuite l'ordre du jour :

1/ ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Conformément aux statuts, à l'issue de trois années, 1/3 du Conseil d'Administration (CA) est sortant et le vote de ce jour doit le remplacer. Le CA se réunira ultérieurement pour reconstituer le Bureau.

Sont démissionnaires : J-M. Clément, Jules Duflos, Ph. Choquet, E. Verlingue, J-M. Legros.

Sont sortants : O. Darras, J-M. Delattre.

Sont nouveaux candidats : F. Delhayé, P. Dezoteux, F. Vermotte.

L'élection se fait à la majorité des présents. Les résultats sont, sur 79 votants : O Darras 77, J-M. Delattre 76, F. Delhayé 76, P. Dezoteux 78, F. Vermotte 71. Tous sont élus.

2/ ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Le président présente ensuite son rapport moral, avec un regret concernant l'implication des membres dans le fonctionnement du GIC : face aux départs, on ne voit pas venir la relève. A preuve : le peu de candidatures et le manque de compétition pour les postes libres au CA !

LECTURE DU PV DE L'AG DU 9 mars 2024

Une version abrégée est présentée par le Secrétaire, étant entendu que la version intégrale a été mise en ligne sur le site du GIC en même temps que la convocation. Aucune correction n'est demandée, aussi le PV est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU TRESORIER

Les dépenses se montent à 15 037,67 €, les recettes à 15 036,39 €, le Compte Courant est positif à 3 703 €, le Livret Bleu à 6 649,77 €, le fonds de caisse à 1 461,98 €.

L'exercice écoulé est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

ACTUALITE CYNEGETIQUE

M. le Président évoque les points suivants :

- Le GIC doit indiquer à la FDC62 d'ici le 1^{er} avril les demandes de carnets de prélèvements. Toute modification de parcellaire doit donc être signalée au président sans délai.

- Nécessité de retourner les **carnets de prélèvements** (il en manque toujours la moitié) faute de quoi les évaluations d'abondance et leur évolution ne sont qu'estimées. Ces carnets ne servent qu'à cela et ne sont aucunement un instrument de répression.

- **Lièvre** : bien qu'on soit passé de 10 à 5 jours de chasse avec réduction du nombre de bagues, beaucoup de celles-ci ont été retournées, sans récriminations ; le besoin de réduire les prélèvements existait donc bien, et il a payé : les effectifs remontent. Il faudra néanmoins encore un an de limitation, même si le printemps continue d'être beau.

- **Faisan** : peu de couvées étaient vues en septembre, les résultats ont été moyens.

Le centre d'élevage du GIC fonctionne à plein : environ 1000 faisandeaux ont été lâchés cette année, grâce au gros travail de Francis ALLEXANDRE.

M. N. Pohier présente la 3^{ème} année d'étude de la FDC62 sur la prédation, qui confirme une mortalité de 50% lors de la reproduction. Sur un lâcher au 22 janvier de 26 coqs et 52 poules adultes dont 20 équipées de balises GPS, 9 sont mortes en un mois, majoritairement par les renards, accessoirement fouines, automobiles, dispersion. Donc il faut préférer le lâcher de jeunes : selon le GPS, 9 sur 10 restent dans les 3 ha alentour, et ils se reproduisent.

En tout cas, il est impératif de piéger renards et corneilles, tuer des sangliers, faire cesser le fauchage des bords de routes (sauf en février et dans les virages à droite).

- **Lapin** : pour mémoire.

- **Bécasse** : présence régulière toute la saison, mais abondance très moyenne. Majorité de jeunes de l'année, ce qui augure bien.

- **Chevreuil** : en forte hausse. Le plan triennal de prélèvements pour les adhérents multi-services arrive à renouvellement et il est prévu en hausse. A noter que sur un petit territoire il peut être attribué 1 chevreuil sur 3 ans. En ce cas, le renard peut être tiré durant les 3 ans.

- **Renard** : Reste présent même lorsque les IK et le piégeage sont en progrès : les adultes sont alors au trou, mais sortiront après quelques semaines. Des remises sont toujours consenties sur les pièges, et les lacets sont offerts. Notre GIC est cité en exemple pour la lutte contre ce fléau, mais l'effort doit être maintenu. Les battues n'ont pas donné de résultat. Le tir d'été est possible si celui du chevreuil est accordé, mais aussi sur demande en ligne (très simple et rapide) à la DDTM, de tir d'été du sanglier. Tous peuvent donc tirer le renard et le sanglier du 1^{er} juin au 14 août.

- **Sanglier** : vu les dégâts chez les particuliers, la population (humaine) attend beaucoup du GIC. Pour le gibier, le sanglier est nuisible : il prélève et dérange beaucoup. Il faut donc des battues, et pour cela de bons chiens, et que quelqu'un prenne la responsabilité d'être directeur de battue. Là où un bon partenariat s'est établi (avec le Conservatoire du Littoral et EDEN62) le sanglier est parti. Comme notre territoire n'est pas entièrement forestier, mais plutôt rural, morcelé, avec beaucoup d'agglomérations. Il faut des regroupements de voisins volontaires pour organiser des battues, spécialement en janvier et février. Après une battue, les sangliers ne reviennent qu'après 3 semaines. Les clôtures sont également efficaces.

On estime qu'il y a environ 150 sangliers à l'ouest de l'autoroute. Les prélèvements ont été :

en 2025 :	GIC : 32	particuliers : 87	route : 8	total : 127 connus
en 2026 :	GIC : 42	particuliers : 73	route : 9	total : 124 connus.

Les prélèvements semblent stables, mais la population est en hausse. Expansion donc à prévoir !

Le GIC ne doit donc pas arrêter, même s'il fait l'objet de critiques. Le tir sera autorisé partout le 20 mars (mais pas le renard).

Une discussion s'ensuit sur les disparités de réglementation, notamment prix des bagues, selon les départements. Il est également suggéré que le coût des indemnités aux agriculteurs soit supporté non

par les chasseurs, qui font leur possible, mais par les non-chasseurs, ceux qui agrainent, plantent du maïs...

Il est précisé enfin qu'un sanglier pris au piège, bien que nuisible, doit impérativement être relâché, en prenant toutes précautions de sécurité.

VIE DES COMMISSIONS

- **Déterrage** : chaque lundi dès le 23 mars par les deux équipes.

- **Piégeage** : 2 formations de 2 jours par an, s'il y a une trentaine d'inscrits. La vingtaine de piégeurs du GIC sont aussi tout disposés à enseigner leur art sur le terrain.

M. N. Pohier insiste sur la nécessité de transmettre des attestations pour tous dégâts de nuisibles (au moins une par commune et par espèce « ESOD »). La liste sera revue en 2026. Faute de déclarations, alors qu'il y a des dégâts dans les champs, le tir du freux est arrêté dans le Pas-de-Calais, et celui du renard dans 50% des départements !

- **Comptages de printemps** : durant tout le mois de mars, en particulier 2 journées avec les élèves de la MFR de Samer ((11 et 25 mars). Voir le calendrier sur le site internet du GIC : **GIC2caps.fr**

- **Une opération Moules-Frites** est prévue le 12 juin.

En l'absence de questions diverses, le président remercie chaleureusement M. le Maire de Leulinghen-Bernes pour le prêt de la salle. Il lève la séance à 21h.

Le secrétaire, J-M. DELATTRE,

Le président, Olivier DARRAS,